

Date d'impression : 29.09.16

Page: <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/pid20536/bulletin-officiel.html>

[Accueil](#) > [Abonnements](#) > [Abonnements courriel](#) > [Bulletin Officiel](#) > [N°35 du 29 septembre 2016](#) > [Enseignement supérieur et recherche](#)

BULLETIN OFFICIEL N°35 DU 29 SEPTEMBRE 2016

Edité par le **M.E.N.E.S.R.**, le bulletin officiel de l'Enseignement supérieur et de la Recherche porte sur l'actualité des textes réglementaires : décrets, circulaires, arrêtés, notes de service, avis de vacances de postes, etc. Il édite également des numéros spéciaux et hors série.

École normale supérieure de Cachan

Conditions d'admission des élèves spécifiques aux concours : modification

NOR : MENS1600700A
arrêté du 15-9-2016
MENESR - DGESIP A3

Vu code de l'éducation, notamment article L. 716-1 ; loi du 23-12-1901 modifiée ; loi n° 83-634 du 13-7-1983 modifiée, ensemble loi n° 84-16 du 11-1-1984 modifiée ; décret n° 94-874 du 7-10-1994 modifié ; décret n° 2011-21 du 5-1-2011 modifié ; arrêté du 9-9-2004 modifié ; arrêté du 3-11-2014

Article 1 - L'article 13 de l'arrêté du 3 novembre 2014 susvisé est remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 13 - Langue étrangère : anglais

Le concours langue étrangère : anglais comporte les épreuves suivantes :

Épreuves écrites d'admissibilité :

1. Composition d'histoire (durée : 6 h ; coefficient 2).
2. Commentaire et traduction d'un texte en langue vivante étrangère, la langue vivante étrangère étant l'anglais. Le dictionnaire unilingue : Concise Oxford English Dictionary est autorisé (durée : 6 h ; coefficient 4).
3. Thème en langue anglaise (durée : 4 h ; coefficient 6).
4. Composition française (durée : 6 h ; coefficient 2).
5. Composition de philosophie (durée : 6 h ; coefficient 2).

Épreuves orales d'admission (leurs durées sont fixées par le jury) :

1. Explication d'un texte d'auteur de langue anglaise (coefficient 10).
2. Épreuve de civilisation portant sur un document de langue anglaise, suivie d'un entretien (coefficient 12) :

L'épreuve porte sur un programme limitatif de culture générale moderne renouvelé tous les deux ans. Elle se termine par un entretien qui permet d'apprécier la culture et les motivations du candidat.

3. Explication en langue étrangère d'un texte de deuxième langue (coefficient 4) portant, au choix du candidat, sur l'une des langues vivantes suivantes : allemand, espagnol, italien, japonais, russe. L'usage d'un dictionnaire est interdit sauf pour le japonais où l'usage d'un ou plusieurs dictionnaires bilingues ou unilingues est autorisé.

Article 2 - La directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle et le président de l'École normale supérieure de Cachan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Bulletin officiel de l'enseignement supérieur et de la recherche.

Fait le 15 septembre 2016

Pour la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche et par délégation,
Pour la directrice générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle,
La chef de service de la stratégie des formations et de la vie étudiante,
Rachel-Marie Pradelles-Duval

ABONNEMENT

Abonnez-vous à l'alerte courriel

pour recevoir chaque semaine le
sommaire du B.O. :

[S'abonner au sommaire](#)

[Se désabonner](#)

ARCHIVES B.O.

Retrouvez tous les B.O.
numériques E.S.R.

[bulletins officiels 2014](#)

[bulletins officiels 2013](#)

[bulletins officiels 2012](#)

[bulletins officiels 2011](#)

[bulletins officiels 2010](#)

[bulletins officiels 2009](#)

[bulletins officiels 2008](#)

MENTOR

Recherche de textes réglementaires parus au B.O. et au J.O. du M.E.N.E.S.R.

Mentor vous permet de consulter
:

[les références des textes parus au
B.O. ou au J.O. après 1987](#)

[l'intégralité des textes s'ils sont
postérieurs à juillet 1989 pour le
B.O. et à juillet 2003 pour le J.O.](#)

[Le moteur de recherche
Mentor](#)